

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public indiquant aux fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention de passer un marché de biens, de services ou de travaux de construction avec un fournisseur prédéterminé, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des marchés peut alors conclure le marché avec le fournisseur prédéterminé.

## **1. Définition du besoin**

Le Service correctionnel du Canada a un besoin pour la fourniture de services psychiatriques courants et d'urgence à l'Établissement Grand Valley pour la population de délinquantes. Les travaux consisteront en ce qui suit :

### **1.1 Objectifs**

Fournir des services de consultation, réaliser des évaluations et fournir des traitements pour les cas psychiatriques aiguillés en urgence, administrer des médicaments psychotropes et en surveiller la prise, et fournir des services de consultation à l'équipe de santé mentale en établissement à propos de cas particuliers.

### **1.2 Tâches**

L'entrepreneur doit remplir le rapport récapitulatif sur l'évolution du cas/formulaire Ordre du médecin au dossier médical de la délinquante pour chaque consultation, évaluation ou traitement individuel.

L'entrepreneur doit assurer la liaison avec les équipes de soins de santé, de santé mentale et de gestion de cas en établissement, et avec les Programmes correctionnels pour ce qui est de la politique de Service correctionnel Canada sur la divulgation de l'information médicale des délinquantes.

L'entrepreneur conseillera le chef des Services de santé sur la résolution des cas.

L'entrepreneur devra respecter les formulaires approuvés lors de la prescription de médicaments. Les ajouts, les suppressions et les substitutions de médicaments devront être déterminés par le Comité de pharmacie et de thérapeutique.

### **1.3 Résultats escomptés**

Prescrire et administrer les traitements, comme il est indiqué.

Fournir des services d'urgence en santé mentale au-delà de la/des séances hebdomadaires dans le cas d'une intervention auprès d'une cliente/délinquante présentant des signes et des symptômes de crise/troubles mentaux importants, si nécessaire, en cas d'urgence seulement.

Fournir des séances de consultation prévues, y compris en soirée, durant lesquelles les clientes/délinquantes aiguillées seront évaluées et/ou traitées conformément aux principes gouvernant la gestion et la prestation des services de santé par le Service correctionnel du Canada et conformément aux normes professionnelles reconnues.

.

Être un membre actif de l'équipe interdisciplinaire et interagir de manière positive avec le personnel de tous les échelons de l'établissement.

#### 1.4 Normes de rendement:

Fournir trois heures de services cliniques à l'Établissement Grand Valley pendant au plus 48 semaines par année, y compris les réunions spéciales avec l'équipe de santé mentale en établissement.

Fournir des services de rappel d'urgence, au besoin, pour les cas individuels.

#### 1.5 Livrables

1.5.1 Fournir au chef des Services de santé et verser au dossier médical et au dossier psychiatrique de chaque cliente/délinquante les documents portant sur les évaluations et les traitements de cette dernière au plus tard cinq jours après l'entrevue.

Être un membre actif de l'équipe interdisciplinaire et interagir de manière positive avec le personnel de tous les échelons de l'établissement.

#### 1.5.2 Consommation de papier

- a. Si des documents papier sont requis, il faut utiliser par défaut un format d'impression recto verso en noir et blanc, à moins d'indication contraire de la part du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le document imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés inutilisés (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

#### 1.6 Contraintes

##### 1.6.1 Lieu de travail:

a. L'entrepreneur doit réaliser les travaux à l'Établissement Grand Valley pour femmes, au 1575 boul. Homer Watson, Kitchener (Ontario) N2P 2C5

b. Déplacements

i. L'agent contractuel doit se rendre dans les établissements suivants pour effectuer le travail prévu au présent contrat :

Établissement Grand Valley pour femmes  
1575, boul. Homer Watson  
Kitchener (Ontario) N2P2C5

##### 1.6.2 Langue de travail

L'entrepreneur doit accomplir tout son travail en anglais.

### 1.6.3 Exigences de sécurité

Ce marché englobe les exigences de sécurité suivantes :

- a. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des lieux de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de fiabilité, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- c. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- d. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions suivantes :  
Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;  
Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

## 2. Exigences minimales essentielles

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer au moyen d'un énoncé des capacités des capacités qu'ils satisfont aux exigences minimales suivantes :

### Titres de compétence

L'entrepreneur doit être titulaire d'un permis valide de l'Association des psychiatres du Canada et de l'Association des psychiatres de l'Ontario.

L'entrepreneur doit être membre en règle de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario. .

Accréditation professionnelle à titre de spécialistes en psychiatrie du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC).

### Expérience

Formation accréditée supplémentaire de cinq ans suivie après la formation en médecine générale de quatre ans.

### Titre professionnel, accréditation ou certification

Psychiatre autorisé

## 3. Applicabilité des accords commerciaux au processus d'approvisionnement

Le présent marché n'est assujéti à aucun accord commercial.

## 4. Marché réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent marché n'est assujéti à aucune stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

## **5. Ententes sur les revendications territoriales globales**

Le présent marché n'est pas assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales.

## **6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance**

Dans la région de Waterloo où est situé l'Établissement Grand Valley, il y a peu de psychiatres disposés à fournir des services psychiatriques à la population délinquante. Cet entrepreneur est disposé à fournir des services psychiatriques et d'urgence.

## **7. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception qui suit au *Règlement concernant les marchés de l'État* est invoquée pour le présent marché aux termes du paragraphe ci-dessous :

(d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

## **8. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité**

Les exclusions ou les motifs justifiant le recours à un appel d'offres limité qui sont indiqués ci-après sont invoqués aux termes de l'article de l'accord (ou des accords) commercial précisé :

Le présent marché n'est assujéti à aucun accord commercial.

## **9. Titre de propriété intellectuelle**

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle d'aval découlant du contrat proposé pour les raisons suivantes :

6.2 lorsque les éléments originaux ne peuvent appartenir à l'entrepreneur aux termes d'une loi, d'un règlement ou d'une obligation contractée par Sa Majesté envers une tierce partie;

## **10. Période du marché propose ou date(s) de livraison**

Le contrat proposé couvre une période d'une année, du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, et est assorti d'une option de prolongation de trois périodes supplémentaires d'une année.

## **11. Coût estimatif du marché proposé**

La valeur estimative du marché, y compris toute option, est de 208 000,00 \$ (TPS/TVH en sus).

## **12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

Nom : L.J. Ligate Medicine Professional Corporation  
Adresse : 43 Misty River Dr., Conestoga (Ontario) N0B 1N0

## **13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités**

Les fournisseurs qui se considèrent comme pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens ou les services ou effectuer les travaux de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent document au plus tard à la date et à l'heure de clôture établies. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

**14. Date et heure de clôture pour la présentation d'un énoncé des capacités**

Les énoncés des capacités seront acceptés jusqu'au **3 janvier 2014 à 14 h HNE**

**15. Demandes de renseignements et présentation de l'énoncé des capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être envoyés à :

Shane Collins, administrateur régional des contrats  
Service correctionnel du Canada, bureau régional (Ontario)  
433, rue Union  
Kingston (Ontario) K7L 2R8  
Téléphone : 613-536-6127  
Télécopieur : 613-536-4571  
Courriel : [Shane.Collins@csc-scc.gc.ca](mailto:Shane.Collins@csc-scc.gc.ca)